


# NEGOCIATION ACTIVITÉ PARTIELLE : AVANCÉES ET POINTS DE TENSION


Lors des négociations pour la mise en place de l'activité partielle (AP), les Organisations Syndicales, et notamment la CFDT, ont porté plusieurs revendications. Suite à ces échanges, voici les propositions de la Direction qui seront soumis à notre signature :

## POUR L'ENSEMBLE DES SALARIES :

- 
- **Rémunération des heures chômées :**  
Augmentation du taux d'indemnité à **84,7 % du salaire net**, contre 72 % prévus légalement.
  - **Congés imposés :** Obligation de poser **3 jours de congés payés** sur le mois d'avril sur les jours chômés (ou 3 RTT si le solde de CP est insuffisant)
  - **Maintien des acquis :** acquisition des RTT maintenues sur les mois chômés (soit ~ 1.5 RTT)
  - **Dispositions diverses :**
    - La Direction ne s'est pas encore positionnée sur la **neutralisation de l'effet de l'absentéisme généré par l'AP** sur les primes d'intéressement et de production.
    - Elle ouvre néanmoins la porte à un **versement de la prime de production** du 1<sup>er</sup> semestre, mais ne s'est pas engagée
    - La Direction refuse toujours de s'engager sur la neutralisation des effets de l'AP sur la **dotation du CSE**

## LES REVENDICATIONS ET PRÉCAUTIONS DE LA CFDT

Plusieurs points restent inacceptables ou insuffisamment garantis :

- 
- **Pour les Cadres :** si cet accord est signé, leur rémunération passera de 100 % à 84,7 %, ce qui constitue une régression inacceptable pour la CFDT. À noter que **sans accord, leur rémunération reste garantie à 100 % par la convention collective.**
    - ➔ La CFDT demande qu'une prime uniforme soit versée **aux cadres impactés par l'AP** afin de compenser l'effort qui leur est demandé : à ce stade la direction refuse au prétexte qu'elle ne saurait pas comment faire pour payer une telle prime !
  - **Dispositions diverses :**
    - ➔ La CFDT demande des garanties fermes sur la neutralisation des effets de l'AP sur les **primes d'intéressement** et de **production**.



## PROCHAINES ÉTAPES

Nous attendons actuellement la **version finale écrite** de l'accord proposé par la direction. Une fois ce document reçu, la CFDT consultera **ses adhérents** pour décider ensemble de la signature ou non de cet accord. **Vos retours et vos avis seront déterminants dans cette décision. Restez mobilisés !**